

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 92, avenue de la Faïencerie à Luxembourg-Limpertsberg se caractérise comme suit :

Les quatre maisons mitoyennes situées aux n°90-96, avenue de la Faïencerie ont été érigées plus ou moins vers la même époque à des fins d'habitation. Elles forment un ensemble témoignant de l'important développement de la capitale et notamment du Limpertsberg à la fin du XIX^e / début XX^e siècle (LHU). En effet, avant le démantèlement de la forteresse les constructions en durs (à part quelques rares exceptions) étaient défendus sur cette partie extramuros, pour des raisons de défense. Dès le démantèlement le plateau du Limpertsberg est urbanisé, d'abord plus lentement, puis vers le tournant du XIX^e au XX^e siècle de manière plus étendue. En grande partie il s'agissait de maisons mitoyennes, dont les styles évoluent de l'historicisme et de l'éclectisme à l'Art nouveau et au modernisme (LHU/PDR).

La maison d'habitation (GEN) a été érigée à la fin du XIX^e, vers 1899¹. La façade principale s'élève sur deux niveaux surmontés par un niveau mansardé et se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures. L'entrée est située dans l'axe droite.

La façade postérieure présente des ouvertures sobres avec des encadrements en pierre de taille mais sans éléments décoratifs (AUT/PDR). Une véranda fait le lien entre la maison et un immeuble secondaire, implanté derrière la maison. Ce bâtiment était déjà représenté sur l'extrait du plan cadastral de 1902 et, de taille un peu plus grande, aussi en 1908. Il s'élève sur deux niveaux et présente aussi des encadrements en pierre de taille, typiques d'une étable/remise ou cuisine/buanderie. De nos jours cette annexe fait partie de la maison et sert à des fins d'habitation.

À l'intérieur, la maison a conservé la majorité des structures bâties de même que l'escalier en bois, des portes avec chambranles en bois, des moulures et décorations de plafond en stuc et des revêtements de sol en carrelage et en bois. (AUT/PDR).

L'avenue de la Faïencerie, qui faisant le lien avec le Rollingergrund, a connu, comme tout le quartier du Limpertsberg, un énorme changement. La maison sise au n°92, ensemble avec les immeubles avoisinants, témoigne de l'expansion et de l'évolution urbanistique, démographique et sociale du quartier et de la ville.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

¹ Administration du Cadastre et de la Topographie, cases croquis n°827, 1899.

La COPAC émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 92, avenue de la Faïencerie à Luxembourg-Limpertsberg (no cadastral 56/1533). 7 voix pour un classement, 5 voix contre une protection nationale et 2 abstentions.

Présent(e)s : André Schoellen, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Claude Schuman, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Michel Pauly, Nathalie Jacoby, Patrick Bastin, Paul Ewen, Regis Moes.

Luxembourg, le 25 mai 2022